

55ème Conférence Générale de l'AIEA

Déclaration de M. Eric Besson,
Ministre de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique
Chef de la délégation française

Monsieur le Président,

1. Je souhaite tout d'abord, au nom de la délégation française, vous présenter toutes mes félicitations pour votre élection à la présidence de cette cinquante cinquième session de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et vous assurer de notre entière confiance et de notre coopération pour mener à bien cette tâche délicate.

Je souhaite également adresser mes félicitations à la Dominique [Commonwealth de la Dominique], au Laos [République démocratique populaire Lao] et aux Tonga [Royaume des Tonga], nouveaux membres de l'Agence.

Monsieur le Président,

2. L'accident survenu le 11 mars dernier à la centrale de Fukushima-Daiichi représente un évènement majeur dans l'histoire de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Je tiens avant tout à réitérer la sollicitude et la solidarité de la France vis-à-vis du peuple japonais qui continue de faire face aux conséquences dramatiques d'une catastrophe naturelle sans précédent.

3. Si la crise nucléaire que traverse le Japon nous apprend que certaines des leçons de Tchernobyl ont été retenues, notamment en matière de transparence et de protection des populations, elle nous montre également les progrès qui restent à accomplir. C'est grâce à **une mobilisation déterminée** que nous pourrons tirer ensemble les leçons de cet accident, montrer notre démarche responsable et éviter une nouvelle catastrophe.

4. La communauté internationale s'est mobilisée depuis plusieurs mois et de nombreuses occasions de concertation ont permis d'adopter des engagements ambitieux : Sommet du G8 à Deauville, qui a adopté une déclaration ambitieuse en faveur du plus haut niveau de sûreté, séminaire de Paris du 7 juin organisé à l'initiative de la France en collaboration avec l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire, conférence ministérielle de l'AIEA sur la sûreté nucléaire du 20 juin. Dans quelques jours, la réunion de haut niveau à New-York autour du Secrétaire général des Nations Unies sur la sûreté et la sécurité nucléaires poursuivra cette dynamique. **Le plan d'action de l'AIEA** sur la sûreté nucléaire soumis à l'adoption de cette Conférence générale s'est nourri de ces débats et constitue une étape importante vers le nécessaire renforcement de la sûreté nucléaire au niveau mondial.

Ce plan d'action nous offre une feuille de route détaillée sur les actions à mener dans les mois qui viennent pour la réalisation de cet objectif fondamental.

5. L'accident nucléaire de Fukushima a rappelé de façon dramatique qu'on ne transige pas avec la sûreté nucléaire, et qu'il est de notre devoir d'envisager tous les scénarios, même les plus improbables. Ce drame nous a aussi rappelé qu'il était impératif **d'informer constamment la société civile**, et de lui faire la démonstration concrète des progrès permanents réalisés en matière de sûreté.

6. C'est pourquoi nous devons nous engager résolument dans une réflexion sur le régime existant en matière de sûreté nucléaire et promouvoir les normes les plus élevées en la matière au moyen d'une coopération internationale renforcée. L'accident de Fukushima doit permettre l'émergence **d'une véritable culture internationale de sûreté** dans le cadre du développement responsable de l'énergie nucléaire, et en particulier dans deux domaines : la prévention des risques et la gestion de crise.

7. Cet objectif réaffirmé du plus haut niveau de sûreté avait déjà donné lieu à des avancées avant même l'accident de Fukushima : je rappellerais les conclusions du Conseil européen du 4 février 2011 qui engagent l'UE à promouvoir les plus hauts standards de sûreté nucléaire, ou l'adoption par l'Association des responsables des Autorités de sûreté nucléaire d'Europe de l'Ouest, WENRA, d'objectifs de sûreté pour les nouveaux réacteurs nucléaires en Europe. Concrètement, la France estime que cet objectif doit nous conduire à ne plus considérer, pour les nouveaux projets, que des **réacteurs de 3ème génération**, avec l'intégration du retour d'expérience de l'accident de Fukushima.

Monsieur le Président,

8. Pour sa part, la France a décidé de soumettre sans attendre toutes ses installations nucléaires à des évaluations complémentaires de sûreté (dites **tests de résistance**), ce qui va au-delà de l'approche commune agréée au niveau européen. En effet, en plus des centrales électronucléaires, des installations du cycle et des installations de recherche seront également soumises à ces tests de résistance qui porteront évidemment sur les mesures de prévention des risques mais également sur les mesures de réduction des conséquences d'un éventuel accident. Dans un souci de transparence totale, les résultats de ces tests seront soumis à une revue européenne par les pairs, et ils seront partagés avec des représentants de la société civile. Par ailleurs, l'Autorité de Sûreté Nucléaire a, sur une base

volontaire, accepté la participation d'experts de pays frontaliers à ces évaluations complémentaires de sûreté.

9. La France considère que ces évaluations doivent être menées **au niveau mondial** et j'appelle aujourd'hui tous les Etats à procéder à l'analyse des marges de sûreté de leurs installations nucléaires et de leur capacité à faire face à des contextes accidentels exceptionnels.

10. S'il en était besoin, l'accident de Fukushima nous rappelle que, même si la responsabilité de la sûreté nucléaire est une compétence nationale, elle est également une **préoccupation collective**. Il en va de l'acceptation publique de l'énergie nucléaire au niveau mondial. Nous devons donc travailler ensemble au renforcement et à l'universalisation des instruments juridiques existants, en particulier la Convention sur la sûreté nucléaire, la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs, la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire et la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire et de situation d'urgence radiologique. Nous soutenons également le développement et la généralisation des revues par les pairs, sur une base régulière, dans chaque pays mettant en œuvre un programme électronucléaire, dont les résultats doivent être rendus publics. La France continuera à demander à l'AIEA de mener des missions IRRS sur la revue de son cadre réglementaire de sûreté et OSART pour la sûreté de ses installations nucléaires.

Monsieur le Président,

11. Dans le domaine de la gestion de crise, la France considère que l'efficacité au niveau international doit être renforcée par la mise en place d'un **mécanisme d'intervention rapide** avec la mise à disposition d'experts et d'équipements spécialisés pour assister en urgence un Etat frappé par un accident nucléaire qui en ferait la demande. Sur la base d'un dispositif inspiré du fonctionnement des forces de sécurité civile, ce dernier système permettrait un recensement des moyens humains, matériels et techniques mobilisables dans les plus courts délais. La création d'un centre international de formation à la gestion de crise nucléaire pour les exploitants nucléaires et les autorités gouvernementales permettrait de développer les compétences spécifiques nécessaires pour appuyer cette « force d'intervention rapide ». La France entend continuer à promouvoir cette initiative et œuvrer pour la mobilisation de tous : après l'accident de Fukushima, nous devons reconsidérer les moyens de gestion de crise à tous les niveaux pour assurer la convergence des acteurs et la cohérence des processus.

12. La délégation française souhaite également attirer l'attention de l'ensemble des Etats, qu'ils soient ou non en passe de se doter d'un programme électronucléaire, sur l'importance de l'universalisation d'un régime de **responsabilité civile nucléaire**. Il est en effet indispensable de pouvoir garantir la juste indemnisation des victimes d'accidents nucléaires par des mécanismes permettant de traiter leurs conséquences transfrontières. C'est la raison pour laquelle la France, en étroite concertation avec ses partenaires, souhaite continuer à travailler en faveur de l'universalisation d'un régime qui serait fondé sur les Conventions de Vienne, de Paris et du protocole commun créant une passerelle entre les deux textes.

Monsieur le Président,

13. La prolifération des armes nucléaires et de leurs vecteurs représente une menace majeure pour la paix et la sécurité internationales. Afin de garantir que le développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire ne sera pas détourné à des fins contraires au bénéfice de tous, la communauté internationale se doit d'apporter une réponse résolue aux crises de prolifération, et notamment à celles en Iran, en Corée du Nord et en Syrie qui sont particulièrement préoccupantes.

14. Le programme nucléaire iranien fait peser une menace inacceptable sur le régime de non-prolifération et sur la stabilité régionale. La poursuite des activités iraniennes dans le domaine de l'enrichissement, ainsi que le manque de coopération de **l'Iran** avec l'Agence constituent des motifs de profonde inquiétude quant à la finalité réelle de ce programme. L'Agence l'a encore rappelé dans le dernier rapport du Directeur Général en évoquant son inquiétude croissante, étayée par des informations fiables et cohérentes, sur une dimension militaire du programme. Nous attendons avec intérêt la synthèse sur ce sujet prévue par le Directeur Général en novembre prochain. Depuis la précédente Conférence Générale, la communauté internationale a inlassablement tenté de renouer le dialogue avec l'Iran, à Genève puis à Istanbul. L'Iran, par son comportement a prouvé qu'il ne souhaitait pas négocier sérieusement. Nous restons convaincus qu'une solution négociée reste possible, mais l'Iran doit se conformer sans délai à ses obligations internationales. Le coût pour l'Iran de la poursuite de ses activités sensibles ne fera que croître s'il ne change pas d'orientation.

15. La **Corée du Nord** a procédé à deux essais nucléaires qui ont été condamnés par la communauté internationale. En conduisant un programme d'enrichissement, la Corée du Nord se place en violation flagrante de ses obligations internationales, en particulier celles

résultant des résolutions 1718 et 1874 du Conseil de sécurité, qui l'appellent à démanteler ses armes nucléaires et ses programmes nucléaires existants de manière complète, vérifiable et irréversible. Il est essentiel que la Corée du nord se conforme strictement à ses obligations au titre du TNP et de son accord de garanties. Nous soutenons l'action de l'Agence qui doit être en mesure d'assurer ses missions de contrôle. La Corée du Nord doit, sans délai, permettre le retour des inspecteurs de l'AIEA sur son territoire et leur donner accès à l'ensemble de ses installations nucléaires. Il est par ailleurs primordial que Pyongyang cesse toute activité proliférante. Nous attendons des actions concrètes de la part des autorités nord-coréennes pour créer les conditions d'une reprise des "Pourparlers à six".

16. Enfin, le rapport de l'AIEA de juin dernier a clairement établi que la **Syrie** a violé ses obligations internationales, en entreprenant sans le déclarer la construction d'un réacteur nucléaire à Dair Alzour. Nous avons pour cette raison soutenu l'adoption, le 9 juin dernier, d'une résolution par le Conseil des Gouverneurs, qui saisit le Conseil de Sécurité des Nations Unies. L'absence de coopération de la Syrie sur ce dossier, en dépit des demandes répétées de l'Agence, est extrêmement préoccupante. La France appelle instamment Damas à respecter ses obligations, et à collaborer au plus vite avec l'AIEA pour faire toute la lumière sur ses activités nucléaires passées ou présentes.

17. La délégation française soutient les actions visant au **renforcement du système des garanties** de l'AIEA et à l'évolution vers une application des garanties qui soit guidée par l'analyse de l'ensemble des informations dont dispose l'Agence sur les activités de chaque Etat. En effet, cette évolution ne peut que contribuer à la crédibilité et à l'efficacité du régime des garanties et ainsi permettre à l'AIEA de donner aux Etats qui, comme la France, veulent répondre aux demandes de coopération qui leur sont adressées, des assurances crédibles sur la finalité exclusivement pacifique du programme nucléaire du pays partenaire.

Le système des garanties de l'Agence contribue en outre au renforcement de la sécurité nucléaire dans le monde et à la protection de tous contre la menace du terrorisme nucléaire.

18. La France soutient également les actions visant à l'**universalisation du système des garanties** de l'AIEA. Nous considérons que, pour atteindre les objectifs de l'article III.1 du TNP, le standard de vérification correspond à la mise en œuvre d'un **accord de garanties généralisées et d'un protocole additionnel**. L'universalisation de ces instruments juridiques, même si elle continue à progresser, demeure une priorité et la France invite tous les Etats qui ne l'auraient pas encore fait à exprimer de manière concrète leur soutien au régime de non-prolifération en les mettant/mettre en œuvre dès que possible.

19. Par ailleurs, avec l'objectif de renforcer les garanties, la France continuera à aider l'Agence au travers de son **programme national de soutien aux garanties**, qui représente pour notre pays un effort significatif, en mettant à sa disposition ses compétences et son expertise.

20. La mise en place d'un **contrôle rigoureux et universel des exportations** de technologies, équipements et matières nucléaires les plus sensibles est une condition indispensable au développement du commerce nucléaire.

C'est avec cet objectif que la France agit au sein du Groupe des Fournisseurs Nucléaires que nous concevons comme un instrument indispensable à la promotion d'une approche crédible et équilibrée du contrôle aux exportations et qui constitue le cadre nécessaire au développement responsable du nucléaire.

21. En ce qui concerne les **technologies les plus sensibles**, la France se félicite de la clôture des négociations sur l'encadrement du transfert des équipements et des technologies liées à l'enrichissement et au retraitement. Les dispositions adoptées en juin dernier par le Groupe des Fournisseurs Nucléaires prévoient un cadre adapté qui permet de garantir les meilleures conditions pour le transfert de ces technologies sensibles.

Monsieur le Président,

22. Nous sommes aujourd'hui confrontés à une **menace de terrorisme nucléaire et radiologique**. La promotion de la sécurité nucléaire est donc indispensable pour permettre le développement de l'énergie nucléaire afin de bénéficier au mieux de ses opportunités tout en en minimisant les risques.

23. Dans ce contexte, l'AIEA a un rôle central à jouer dans la coordination des efforts internationaux pour renforcer la sécurité nucléaire et la protection contre le terrorisme nucléaire. Nous soutenons en particulier les efforts de l'Agence pour proposer aux Etats membres des services d'évaluation internationaux par des pairs dans le domaine de la sécurité nucléaire. La France recevra ainsi avant la fin de l'année une mission IPPAS [International Physical Protection Advisory Service] qui évaluera son régime national en matière de protection physique des installations nucléaires et vérifiera sa mise en œuvre dans l'une de ses centrales nucléaires.

La France entend poursuivre son soutien financier et technique au **plan sur la sécurité nucléaire 2010-2013** de l'Agence, notamment au travers de l'arrangement pratique de coopération et d'appui en faveur de la sécurité nucléaire entre la France et l'AIEA.

24. L'adhésion aux **instruments internationaux pertinents** doit également être encouragée. La France s'est fixé pour objectif de conclure d'ici quelques mois son processus de ratification de la Convention de 2005 sur la répression des actes de terrorisme nucléaire et de l'amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires (CPPMN).

Monsieur le Président,

25. Si l'accident de Fukushima rappelle à tous que le nucléaire, comme toute industrie, comporte des risques, la France estime qu'il ne doit pas occulter ses **avantages considérables** : il s'agit d'une énergie fiable, disponible, capable de répondre de façon continue à des besoins importants, parce que non soumise aux aléas météorologiques, peu émettrice de CO₂ et donc respectueuse de nos engagements dans la **lutte contre le risque de changement climatique**. Il s'agit enfin d'une énergie compétitive qui a un rôle important à jouer, avec d'autres sources d'énergie non émettrices de gaz à effet de serre, dans le cadre d'une politique énergétique responsable.

26. De nombreux Etats membres de l'Agence ont confirmé leur intérêt pour le **lancement ou le redémarrage d'un programme électronucléaire**. La politique de la France concernant le développement de l'énergie nucléaire est claire : elle est prête à répondre à ces attentes en coopérant avec tout pays qui respecte scrupuleusement l'ensemble de ses engagements de non prolifération nucléaire, notamment ceux découlant du TNP, et poursuit de bonne foi des activités nucléaires à des fins pacifiques. Elle a créé l'Agence France Nucléaire International afin de permettre à ces Etats de bénéficier de l'expérience et de l'expertise française. Cette politique, partagée par tous les acteurs du nucléaire français, s'illustre sur le stand de « l'équipe France » à l'occasion de cette Conférence générale.

27. Nous entendons mettre en œuvre nos coopérations bilatérales dans le domaine du nucléaire en **étroite coordination avec l'Agence**, qui a un rôle central à jouer pour promouvoir, conformément à son statut, la coopération entre ses Etats membres.

28. Pour répondre aux enjeux liés au développement du nucléaire civil, la France considère qu'il convient de mettre en place une **nouvelle gouvernance du nucléaire** qui se fonde sur des principes communs et s'appuie sur une **AIEA renforcée**, afin de créer le cadre du développement responsable de l'énergie nucléaire dans les meilleures conditions de

sûreté, de sécurité, de non-prolifération et de protection de l'environnement pour les générations futures.

Monsieur le Président,

29. La question de la **formation et du développement des ressources humaines** dans le domaine nucléaire constitue un enjeu majeur. Afin d'acquérir la **culture de sûreté** et de maîtriser tous les aspects scientifiques, techniques, industriels et économiques liés à une gestion responsable d'un programme électronucléaire, il est indispensable de prendre un engagement de long terme pour former des générations de techniciens et d'ingénieurs.

30. La France a confirmé son engagement dans ce domaine notamment en créant **l'Institut international pour l'énergie nucléaire (I2EN)**, dont l'ensemble de la filière nucléaire française est partenaire. Cet institut est aujourd'hui en place et opérationnel pour jouer son rôle de coordonateur de l'offre française de formation en matière nucléaire. Il constitue le point d'entrée unique pour les demandes de formation émanant d'autres pays, rendant ainsi l'offre française plus lisible pour nos partenaires.

31. **L'I2EN** abrite une Ecole internationale du nucléaire, réunissant les meilleurs enseignants et chercheurs pour offrir une formation de très haute qualité. Cet Institut agira en interface avec l'AIEA et fera partie intégrante d'un réseau international de Centres d'excellence spécialisés en cours de constitution. En parallèle, le nombre de bourses disponibles pour les étudiants étrangers souhaitant suivre des formations nucléaires sera augmenté.

Monsieur le Président,

32. L'impact positif du programme de coopération technique de l'AIEA en faveur du développement socio-économique dans les domaines de la santé, de l'agriculture, de la nutrition ou de la gestion des ressources naturelles n'est plus à prouver. Depuis toujours, la France, convaincue que **les applications pacifiques de l'atome ont un rôle important à jouer dans la satisfaction des besoins humains essentiels et la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD)**, soutient activement ces projets. Elle a continuellement veillé à ce que le programme de coopération technique de l'AIEA soit géré selon trois principes : l'efficacité, la transparence et la cohérence.

33. La santé humaine constitue un axe d'action majeur dans ce domaine. La France entend poursuivre la dynamique initiée par le Directeur général de l'AIEA qui a placé la thématique de **la lutte contre le cancer** comme priorité de l'action de l'Agence en 2010, notamment grâce à des contributions volontaires au programme PACT (Programme of Action for Cancer Therapy). Dans le cadre du partenariat initié entre l'AIEA et l'InCA (Institut national du cancer), elle mobilise son expertise au service de l'Agence pour des missions ImPACT dans les pays en développement et offre des formations dans ses services de médecine nucléaire et radiothérapie. Plus largement, près d'un quart des stagiaires titulaires d'une bourse de l'AIEA reçus en France sont accueillis dans des hôpitaux ou des centres de soins spécialisés dans le diagnostic et le traitement du cancer.

34. Par ailleurs, nous soutenons pleinement le Directeur général dans sa décision de faire de la **gestion des ressources en eau** la priorité thématique de l'Agence pour l'année 2011 et le thème du Forum scientifique qui s'ouvrira demain ici-même. Comme en 2010 pour le cancer, cette nouvelle priorité contribuera à faire connaître plus largement les compétences remarquables et uniques que l'Agence a développées dans le domaine de l'évaluation et de la gestion des ressources aquifères, encouragera les partenariats et confortera le rôle moteur de l'Agence et des applications nucléaires dans le domaine du développement.

Monsieur le Président,

35. La France a fait le choix pour sa production d'électricité d'un **recours massif à l'énergie nucléaire** et exploite aujourd'hui 58 réacteurs produisant 75 à 80% de son électricité, participant ainsi à répondre à ses objectifs de sobriété carbone, d'indépendance énergétique, et de compétitivité de l'énergie. Aujourd'hui, deux chantiers de construction d'un EPR sont lancés en France, justifiés par la nécessité de disposer de marges de sécurité en termes de capacité de production électrique au regard de la durée de vie des réacteurs existants, et de lisser l'effet d'investissement et de renouvellement du parc. Celui de Flamanville sera l'un des premiers réacteurs de troisième génération au monde à entrer en fonctionnement et le deuxième projet d'EPR, celui de Penly, sera prochainement soumis à une enquête publique.

36. Le **développement responsable de l'énergie nucléaire** nécessite la définition et l'adoption de solutions sur le long-terme pour la **gestion du combustible usé et des déchets radioactifs**. La France a fait le choix du cycle fermé avec le recyclage du combustible nucléaire usé, qui permet de valoriser au maximum la ressource en uranium et participe à la sécurité d'approvisionnement, et qui permet de réduire le volume des déchets

ultimes à stocker, dans l'attente de leur désactivation. Nous allons continuer à coopérer avec les pays qui souhaitent bénéficier de nos services de traitement/recyclage.

37. La France travaille aussi sur les systèmes de la quatrième génération - 1 milliard d'euros seront consacrés à la recherche dans ce domaine - et travaille à la mise au point à l'horizon 2020 d'un **prototype de réacteurs à neutrons rapides**.

38. Dans le domaine de la fusion, ma délégation se félicite que le Conseil **ITER (International Thermonuclear Experimental Reactor)** ait validé le 28 juillet 2010 la feuille de route ("Baseline") qui fixe le calendrier des opérations, encadre leur financement et définit les besoins pour les trois décennies qui viennent. ITER est entré dans une phase décisive de son existence : celle de la construction du réacteur proprement dit sur le site européen de Cadarache en France.

39. **Pour conclure**, Monsieur le Président, permettez-moi de réaffirmer l'engagement de la France à soutenir l'AIEA et son Directeur général, M. Amano, dans toutes ses missions qui, dans le contexte international d'aujourd'hui, prennent une importance particulière, que ce soit pour la diffusion dans le monde entier d'une culture et de normes de sûreté nucléaire, le développement responsable de l'énergie nucléaire, la promotion des usages pacifiques de l'énergie nucléaire ou la contribution à la lutte contre la prolifération et le terrorisme nucléaire.

Monsieur le Président, je vous remercie.